Historique de la mise en place de la loi sur l'assurance médicaments au Québec

8 FÉVRIER 2021

Plan de la présentation

- □ Introduction
- □ Contexte historique
- □ Contexte politique
- □ Contexte législatif
- □ Effet sur intervenants: pharmaciens, assureurs

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Partie 1: Introduction

- ☐ Création de la loi sur l'assurance médicaments au Québec
- □ Contenu de la loi dans un document différent.

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

3

Loi sur l'assurance-médicaments

- □ Raisons de l'étudier
 - Loi récente à caractère sociale, touchant la population du Québec
 - Affecte les régimes d'assurance collective couvrant les frais médicaux
 - Exemple de la procédure d'adoption d'une loi

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Buts visés

- Montrer par un exemple concret comment un projet de loi à incidence actuarielle et sociale voit le jour
- Prendre conscience par un cas réel des différentes étapes de création d'une loi

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

5

Loi sur l'assurance-médicaments

Buts visés

- Réaliser l'importance
 - Des délais
 - □ De l'influence politique
 - Des tractations
 - Des modifications
 - Qui entourent la gestation d'une loi

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Partie 2: Contexte historique

Genèse de la loi

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

7

Loi sur l'assurance-médicaments Historique

- Projet de loi sanctionné en juin 1996
- Fait les manchettes jusqu'à sa mise en vigueur en janvier 1997
- Incidence des actions antérieures sur la genèse de cette loi

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Aide à comprendre comment une idée est influencée par
 - Les décisions politiques
 - Les groupes de pression
 - La situation du gouvernement
 - Les orientations du parti au pouvoir

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuaria

9

Loi sur l'assurance-médicaments Historique – 1967

- Commission Castonguay Neveu
- Mise en place du système d'assurance maladie du Québec
- Loi sur l'assurance maladie
- Création de la RAMQ

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Système universel de protection
 - Frais d'hospitalisation
 - Honoraires des médecins
 - Médicaments pris à l'hôpital déjà en place depuis début des années '60
 - Ententes fédérale provinciales sur l'universalité des soins de la santé au Canada, mais programme géré par la province ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Loi sur l'assurance-médicaments Historique – 1967

- Note
 - Le rapport contenait des suggestions d'un régime d'assurance médicament universel
 - Seul le milieu hospitalier a été retenu

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

1970-11-01 :

- Gratuité des médicaments pour les prestataires de la Sécurité du Revenu
- Administré par la RAMQ dès août 1972

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

13

Loi sur l'assurance-médicaments Historique

- **1974-1975** :
 - Gratuité des médicaments
 - 60-64 ans qui touchaient une allocation au conjoint
 - □ 65 et plus qui recevait le SRG
- **1977-10-01**:
 - Tous les 65 et plus, sans restrictions

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Mai 1992 :
 - Participation financière, aux 65 ans et plus, de 2 \$, max. de 100 \$ / année
- Avril 1992
 - Médicaments pour MTS (=>ITSS) pris en charge par la RAMQ

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

15

Loi sur l'assurance-médicaments Historique

- □ 1973 Circulaire « malades sur pied »
 - Pour les patients ambulatoires
 - Atteints de maladies à niveau de dépenses de médicaments catastrophique
 - 6 maladies identifiées : cancer, fibrose kystique, tuberculose, diabète insipide....

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- 1973 Circulaire « malades sur pied »
 - Circulaires administratives pour couvrir, sans frais, sida, hémophilie et médicaments dispendieux
 - □ 55 M\$ en 1996
 - Traité par les pharmaciens d'hôpital

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

17

Loi sur l'assurance-médicaments Historique

- Autres protections avant loi
 - MSSS CLSC : vaccination
 - CSST et SAAQ : certains médicaments
 - Sécurité publique : les détenus
 - Fédéral : autochtones, vétérans, pénitenciers fédéraux

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Protection des régimes privés
 - 4,5 millions de personnes, 60 % de la population québécoise
 - Accès relié à l'emploi
 - Partie de la prime payée par l'employeur
 - Franchise: 25 \$ à 50 \$
 - Coassurance : de 0 à 30 %

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

19

Loi sur l'assurance-médicaments Historique

- Protection des régimes privés
 - Produits et services remboursables diffèrent d'un régime à l'autre
 - Pas de plafond pour l'assuré
 - 782 M\$ en 1996

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Personnes non assurées
 - 15 % de la population : 1 125 000 personnes
 - Revenus modestes : 70 % sont pauvres
 - Contractuels, occasionnels, travailleurs indépendants, sans emploi, étudiants plus de 26 ans, malades.
 - Dépenses estimées à 248 M\$ en 1996

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

21

Loi sur l'assurance-médicaments Historique

- □ Au cours des années 1990
 - Hausse du coût des médicaments
 - Industrie pharmaceutique importante au Québec
 - Coût de la recherche
 - Important de protéger les profits sur les nouveaux médicaments

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- □ Au cours des années 1990
 - Modification de l'arsenal thérapeutique
 - Voir les médicaments comme une des principales solutions au problème de maladies
 - Coût de l'opportunité médicaments vs hospitalisation

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

23

Loi sur l'assurance-médicaments Historique

- □ Au cours des années 1990
 - Intervention de l'émetteur de prescription (médecin traitant), pharmacien et du patient
 - Dans le choix et la consommation des médicaments

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Loi sur l'assurance-médicaments Au cours des années 1990

- Compression des dépenses gouvernementales et virage ambulatoire
 - Transfert de dépenses
 - Réduction du nombre d'hôpitaux
 - Réduction des dépenses de santé a un effet important sur les dépenses du gouvernement
 - Problème de visibilité des dépenses : assurance maladie payée par les fonds généraux et taxe sur la masse salariale non vue par le travailleur

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

25

Partie 3: Contexte politique

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Novembre 1993

- Ministre M.-Y. Côté annonce la possibilité d'abolir la circulaire « Malades sur pied »
- Vives réactions
- Création du comité d'expert présidé par le Dr Demers, dont le mandat est de :
 - Revoir la politique définie dans la circulaire
 - Proposer des solutions d'ensemble

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

27

Loi sur l'assurance-médicaments Contexte politique

Avril 1994

- Rapport Demers : « De l'assistance à l'assurance »
- Propose de passer d'un régime sélectif d'assistance à un régime de base universel d'assurance médicament
- À l'encontre d'une abolition de la circulaire
- Extension de la couverture à tous

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Avril 1994 Rapport Demers
 - Pas trop bien reçu (!)
 - Changement de ministre en cours de route

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

29

Loi sur l'assurance-médicaments Contexte politique

- □ Mai 1994
 - Nouvelle ministre : Lucienne Robillard
 - Forme un groupe de travail
 - Analyser la faisabilité d'un régime universel
 - Comité présidé par Reynald Gagnon

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Automne 1994: Élection provinciale
 - Le PQ remplace le PLQ
 - Plate-forme du PQ contient une composante sur l'instauration d'un régime public d'assurance-médicaments
 - Argumentation politique : PQ contre PLQ

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

31

Loi sur l'assurance-médicaments Contexte politique

- Mai 1995 : Rapport Gagnon
 - Faisabilité d'un régime universel de base d'assurance-médicaments (régime public)
 - Si public, le coût est de 500 M\$
- Automne 1995 : référendum

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- 8 septembre 1995
 - Ministre Rochon crée un comité d'expert
 - Présidé par Claude Castonguay
 - Mandat : « Examiner les différentes options menant à une couverture équitable des médicaments pour l'ensemble de la population » (pas gratuit, mais équitable)
 - Pas une étude de faisabilité, le gouvernement annonce qu'il va de l'avant

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

33

Loi sur l'assurance-médicaments Contexte politique

- □ 22 mars 1996 : Remise du rapport
 - « L'assurance-médicaments : des voies de solution »
 - Des mémoires ont été présentés par différents groupe d'experts :
 - Milieux pharmaceutiques

 - Industrie de l'assurance

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Rapport Castonguay
 - Certaines suggestions retenues d'autres écartées car à l'encontre du mandat
 - Mémoires ne doivent pas avoir pour but de faire avorter le projet de loi
 - Mais aider à mettre en place un système acceptable et équitable

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

35

Loi sur l'assurance-médicaments Contexte politique

- Rapport Castonguay les mémoires
 - Introduction du concept de fonds séparé
 - Franchise trimestrielle
 - Employeurs : « opting out » si le régime est aussi ou plus généreux
 - Maintenir les relations existantes entre employeurs et assureurs

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Rapport Castonguay Recommandations
 - Concept de participation financière via prime, franchise, coassurance, plafond
 - 3 régimes proposés
 - 2 modes d'administration

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

37

Loi sur l'assurance-médicaments Contexte politique

- Rapport Castonguay Recommandations
 - Régime A :

□ Franchise: 100\$

□ Coassurance: 20 %

□ Plafond : 1 000 \$

□ Enfants : aucune

□ Prestataire : différente

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Rapport Castonguay Recommandations
 - Régime B:

□ Franchise : 1 000 \$□ Coassurance : 10 %□ Plafond : 2 000 \$

□ Enfants : 100 \$ de franchise, plafond 200 \$

Prestataire : différente

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

39

Loi sur l'assurance-médicaments Contexte politique

- Rapport Castonguay Recommandations
 - Régime C:

□ Franchise : 500 \$
□ Coassurance : 10 %
□ Plafond : 1 000 \$
□ Enfants : aucune
□ Prestataire : différente

2021-02-0

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Rapport Castonguay Recommandations
 - Mode d'administration M1 :
 - Prestataires de la sécurité du revenu : RAMQ
 - □ 65 ans et plus : RAMQ
 - □ Autres (18 64 ans et enfants) : choix

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

41

Loi sur l'assurance-médicaments Contexte politique

- Rapport Castonguay Recommandations
 - Mode d'administration M2 :
 - Prestataires de la sécurité du revenu : RAMQ
 - □ 65 ans et plus : RAMQ
 - □ Autres (18 64 ans et enfants) : obligatoire par un assureur privé

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Attention :
- la loi adoptée diffère considérablement
 - quant aux sommes et aux pourcentages
 - champ de compétence du privé et du public

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

43

Loi sur l'assurance-médicaments Contexte politique

- Mars 1996 : Budget provincial 1996 1997
 - Gouvernement dépose ses crédits budgétaires
 - 300 M\$ de moins dans la santé
 - Pourrait provenir des entrées de fonds additionnels dans le cadre de l'assurancemédicaments
 - Régime universel rend légitime de faire payer les 65 et + plus que le 2 \$ par ordonnance

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Mars 1996 : Budget provincial 1996 1997
 - Mais, pour faire entrer les fonds, il faut voter la loi
 - Il ne faut pas attendre en janvier 1997 pour débuter la perception des rentrées de fonds
 - Il y a donc urgence

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

45

Partie 4: Contexte législatif

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- 15 mai 1996: Dépôt du projet de loi 33
 - Ministre Rochon fait le dépôt à la 2e session de la 35e législature à l'Assemblée nationale
 - Voir communiqués de presse du cabinet du ministre et du MSSS
 - État du projet de loi par l'Assemblée nationale

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

47

Loi sur l'assurance-médicaments Contexte législatif

- □ Cheminement du projet de loi
 - Consultation avec la Commission des affaires sociales entre le <u>28 mai</u> et le 5 juin 1996
 - Blocage en commission parlementaire par l'opposition : longue période passée sur le préambule du projet de loi

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Cheminement du projet de loi
 - Principe adopté le <u>12 juin</u> 1996
 - Étude détaillée du 13 au 18 juin
 - Rapport non terminé : dépôt le 18 juin
 - Prise en considération : <u>19 juin</u>, vote, amendements nombreux, vote (vers 4h00)

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

49

Loi sur l'assurance-médicaments Contexte législatif

- □ Cheminement du projet de loi
 - Projet de loi adopté le 19 juin 1996
 - 48 pour, 20 contre, 0 abstention (vers 4h30)
 - Loi du bâillon : environ 1 heure pour discuter des 80 pages d'amendements
 - Pour forcer l'adoption malgré les tactiques de l'opposition

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Cheminement du projet de loi
 - De grandes sections de la loi ont été adoptées sans avoir été discutées par l'Assemblée nationale
 - Elles sont sujettes à interprétation
 - Des amendements devront y être apportés

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

51

Loi sur l'assurance-médicaments Contexte législatif

- □ Cheminement du projet de loi
 - 20 juin 1996 : Sanction par le Lieutenantgouverneur
 - Avec mention d'entrée en vigueur par décret
 - Devient officiel
 - Codifié aux Lois du Québec : 1996, chapitre
 32

2021-02-0

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Mise en vigueur

- Gazette Officielle du Québec, Partie 2 Lois et Règlements, 128e année, no 29
- Certaines dispositions entrent en vigueur à différentes dates
- 1er août 1996: pour certaines catégories
- 1er septembre 1996: autres catégories
- Autres dates à fixer

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuaria

53

Loi sur l'assurance-médicaments Contexte législatif

- Mise en vigueur
 - 1er août 1996 : Date d'effet des premières dispositions
 - Perceptions et mise en place chez les pharmaciens peu de jours après le décret
 - Mise en place de l'infrastructure administrative
 - Phase de transition et d'administration

2021-02-0

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Automne 1996

- Programme d'inscription des individus
- Infrastructure de communication
- Visite dans les régions
- Par la RAMQ

 $http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichier\\s/2006/06-728-01.pdf$

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

55

Loi sur l'assurance-médicaments

- Les pharmaciens
 - Modifications à la procédure de paiement
 - Renseignements à fournir à la clientèle
 - Infrastructure informatique pour accélérer les communications avec la RAMQ (prescriptions, franchise, coassurance)

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Les pharmaciens
 - Coût de cette réforme
 - Achat d'équipement
 - Contrat de liaison par ligne avec la RAMQ

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

57

Loi sur l'assurance-médicaments

- Les assureurs
 - Modifications au contrat d'assurance
 - Respecter les critères de franchise
 - La coassurance
 - Enfants à charge
 - Liste des médicaments
 - Vérifier les cas de transition (contrat individuel ou la Régie)

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Réglementation pas prête avant le 15 décembre 1996
- Décret à venir pour officialiser la mise en vigueur des autres articles à compter du 1er janvier 1997
- La loi prévoit un rapport au gouvernement au plus tard 1er janvier 2000

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

59

Régime général d'assurancemédicaments

- Dépôt de rapport du MSSS en décembre 1999 :
 - « Évaluation du régime général d'assurance médicaments »

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Document d'orientation du MSSS en février 2000 :
 - « Les pistes de révision du régime général d'assurance médicaments »
- propose 7 scénarios pour rétablir les assises financières du RGAM

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

61

Régime général d'assurancemédicaments

- Commission des affaires sociales a reçu 85 mémoires
- Positions très diversifiées (février à mars 2000)
- Syndicats et groupes populaires ont proposé un régime universel

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Formation d'un comité d'expert
- Présidé par M. Claude Montmarquette
- Rapport déposé en décembre 2001
 - « Pour un régime d'assurance médicaments équitable et viable »

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

63

Régime général d'assurancemédicaments

- Pour conseiller le gouvernement
 - sur la pertinence et la faisabilité d'un régime universel
 - sur les modalités de financement sur les plans de
 - Équité
 - □ Efficacité économique
 - Gestion globale du système de santé

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Pour examiner les conséquences socioéconomiques liées à l'instauration d'un régime universel sur
 - la clientèle et la population
 - l'industrie pharmaceutique et celle de l'assurance
 - les finances publiques

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

65

Régime général d'assurancemédicaments

- Recommandations :
 - Privilégie le maintien d'un caractère mixte du régime actuel, plutôt qu'un régime universel
 - Maintien du caractère obligatoire de l'adhésion au RGAM
 - Maintien de la participation financière de l'assuré sous forme de prime ou de coassurance

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Recommandations:

- 4. Un **financement plus transparent** et plus équitable
- Échange entre la RAMQ et le ministère du Revenu pour accroître l'équité dans le financement
- Revoir les critères de sélection des médicaments et réévaluer la formule de remboursement des médicaments

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

67

Régime général d'assurancemédicaments

Recommandations:

- Création de 3 mécanismes visant un meilleur contrôle de l'utilisation des médicaments
 - Fonds financé par l'industrie pharmaceutique et le gouvernement pour faire un suivi de l'utilisation
 - Conférences de consensus sur l'utilisation recommandée
 - iii. Programme de gestion préventive de la maladie

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Dépôt d'un projet de politique en décembre 2004.
 - Consultations publiques:
 - 84 mémoires ont été déposés à la Commission des affaires sociales ;
 - 60 groupes ou associations entendus lors des auditions qui se sont tenues entre le 20 avril et le 1er septembre 2005.
- Projet de loi 130, Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments et d'autres dispositions législatives adopté par l'Assemblée nationale le 8 décembre 2005.

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

69

Régime général d'assurancemédicaments

- Quatre axes principaux :
 - l'accessibilité aux médicaments
 - l'établissement d'un prix juste et raisonnable pour les médicaments
 - l'usage optimal des médicaments
 - le maintien d'une industrie bio pharmaceutique dynamique au Québec
- 29 orientations ministérielles.
- □ Un plan de mise en œuvre sur trois ans

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Partie 5: Conséquences

Effet sur intervenants: pharmaciens, assureurs

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuari

7

Quelques valeurs en 2021

- □ Référence: Rapport annuel de gestion 2019-2020 publié le 2020-12-21, RAMQ (accès par site web du cours)
- □ Section sur le régime général d'assurance médicaments et états financiers: voir pp. 133-144
- □ Données au 2020-03-31, année 2019-2020
- □ Permet de saisir l'ampleur financière et la

2021-02-portée social et T-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Personnes couvertes au Québec 2020-03-31

□ Régime général: **3,7** M (**45** %)

□ Privé: 4,6 M (55 %)

□ Total: **8,3** M (**100** %)

Subdivisions de clientèle au régime général

- □ 1 859 000 adhérents (**50 %**)
- □ 373 000 prestataires d'aide (10 %)
- □ 1 474 000 âgés de 65 ans et plus (40 %)
- □ 3 706 000 total: **3,7 M** (**100 %**)

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

73

Financement du régime général

- ☐ Financement privé pour régime privé, financement mixte pour régime général
- □ Certains ne paient rien au régime général
- ☐ Financement du régime général assumé en partie par la population (impôts)
- ☐ Financement d'un régime privé assumé par employeur et participants

2021-02-0

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Coût du régime 2019-2020

- □ 5 146 M\$: médicaments et services
- □ Augmentation de **5,9** % en 2019-2020
 - +4,9 % en 2014-2015, 4,262 G\$
 - + 3,6 % en 2015-2016, 4,414 G\$
 - +4,3 % en 2016-2017, 4,605 G\$
 - +4,3 % en 2017-2018, 4,803 G\$
 - + 1,2 % en 2018-2019, 4,862 G\$
 - Plus vite que l'inflation selon IPC Canada

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

75

Coût du régime 2019-2020

Provenance du financement pour 5 146 M\$

- □ 972 M\$ (18,9 %) par franchise et coassurance des assurés
- □ **4 174 M**\$ (81,1 %) par le régime
- □ 4 174 M\$ 420 M\$ (récupéré) = 3 754 M\$
- □ 3 754 M\$ + 69 M\$ (frais)= 3 823 M\$ devant être payé...

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Revenus et dépenses, fonds AM

- □ Revenus et dépenses de **3 823** M \$ 2019-2020
- □ Dépenses incluent
 - frais d'administration: 69 M \$ (1,8 %)
 - médicaments et services: 3 754 M \$ (98,2 %)
- □ Revenus de 3 823 M\$
 - 1 234 M \$ (32,3 %) de primes et ajustements
 - **2 547** M \$ (**66,7** %) du fonds consolidé du revenu
 - **42** M \$ (**1,0** %) par ententes avec grossistes

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

77

Ventilation des coûts (excl. frais)

- □ Sur le **3 754 M** \$ au total en 2019-2020
- □ Prestataires d'aide fin. : 662 M \$ (17,6 %)
- □ 65 ans et plus: 2 344 M \$ (62,4 %)
- □ Adhérents: 748 M \$ (20,0 %)

Note: les coûts ventilés sont des médicaments et des services pharmaceutiques fournis aux trois catégories de personnes couvertes.

2021-02-0

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Commentaires 1

- □ 65 ans et plus (incluant ceux avec SRG)
 - Coût total de 3 306 M \$
 - Contribution des personnes: 708 M \$
 - Solde de 2 598 M \$ payé par régime
 - États des revenus (note 4) indiquent 697 M \$ de primes payées par les 65+.
 - 2598 697 = 1901 M \$ ou 73 % du 2,6 G \$
 - Adéquat si ne reçoit pas de l'aide financière?

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuaria

79

Commentaires 2

- □ Adhérents: ne paient pas 100 % des frais
 - Note: les adhérents paient 265 M\$ (24 %) des coûts totaux de 1 108 M\$, et 843 M\$ (76 %) est défrayé par le régime général
 - Primes payées par adhérents (note 4): 551 M \$
 - 843 M 551 M = 292 M \$ = 26,4 % des coûts totaux, financé par fonds consolidé, soit les impôts de tous, incluant les assurés de régimes privés
 - Comparaison avec régime privé ?

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Commentaires 3

- □ Prestataires d'aide financières, enfants, etc.: plus acceptable pour financement par fonds consolidé
- ☐ Acceptabilité initiale du programme reliée aux coûts « visibles »
- □ Conception initiale du financement adéquate?
- ☐ Gestion de la croissance des coûts?
- ☐ Équité du financement par strates de population

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

81

Prochaine étape (par vous)

Lecture de la Loi sur l'assurancemédicaments et du règlement no. 4 (chapitre A-29.01, r.4)

Règlement sur le régime général d'assurance médicaments

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat